

## Séance du 14 octobre 2014

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, mardi le 14 octobre 2014 à 20h00.

Sont présents : Mme Manon Champigny,  
Mme Jocelyne Bouchard,  
M. Richard Mireault,  
M. Jacques Martin,  
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

### **2014-10-108 Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par M. André Drouin.

### **2014-10-109 Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté sur proposition de Mme Manon Champigny, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

### **2014-10-110 Approbation des procès-verbaux**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que le procès-verbal du 8 septembre dernier soit approuvé tel que rédigé.

### **Communications du conseil**

### **2014-10-111 Demande de dérogation mineure (M. Pierre Beaulieu)**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure présentée par M. Pierre Beaulieu et concernant un empiètement de 43 cm dans la bande riveraine;

**CONSIDÉRANT** que le conseil considère cet empiètement comme étant vraiment mineur d'autant plus qu'il ne concerne qu'un coin du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que le Conseil municipal autorise la dérogation demandée par M. Pierre Beaulieu et concernant un empiètement de 43 cm dans la bande riveraine.

### **Demande de M. Éric Duhamel**

Cette demande est remise à une séance ultérieure pour permettre au Conseil de prendre connaissance des enjeux qu'elle implique.

### **École secondaire Bermon (demande de subvention)**

Faute de budget, le conseil doit malheureusement refuser cette demande.

2014-10-112

**Demande de dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux**

**CONSIDÉRANT** QUE LE GOUVERNEMENT DU Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la *Gazette officielle du Québec* le décret édictant le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

**CONSIDÉRANT** qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à 1 km des puits gaziers ou pétroliers;

**CONSIDÉRANT** l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

**CONSIDÉRANT** que, lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 20 élu(e)s municipaux présents, provenant de 22 municipalités et de 11 MRC, ont décidé de présenter une requête commune au ministre de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elles;

**CONSIDÉRANT** qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée par M. André Drouin, il est résolu que la municipalité de Saint-Didace se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressées aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

**Rapports**

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les rapports suivants :

- permis émis en septembre,
- rapport de suivi budgétaire.

2014-10-113

**Réclamation pour bris d'aqueduc**

Après avoir pris connaissance de l'argumentaire de Excavation Normand Majeau concernant le bris d'une conduite d'aqueduc pendant les travaux de revêtement de la route 348, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que la municipalité retire la réclamation déposée auprès de ladite compagnie et du Ministère des Transports du Québec.

**Circuit Vélo**

Mme Jocelyne Bouchard expose le projet de circuit Vélo proposé pour la municipalité.

2014-10-114

**Paiements de taxes en retard**

Suite à la demande d'un contribuable, le secrétaire-trésorier explique le protocole suivi pour l'annulation des versements subséquents au paiement en retard d'un versement (soit le huitième jour suivant l'échéance). Il est ensuite proposé par M. Richard Mireault, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le conseil entérine ce protocole.

**2014-10-115**      **Avis de motion (définition de chenil)**

Mme Manon Champigny donne avis de motion qu'à une session ultérieure de ce conseil elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement de zonage (règlement 60-89-02) afin d'harmoniser la définition du mot « *Chenil* » avec celle du règlement sur le contrôle des animaux.

**2014-10-116**      **Avis de motion (localisation des chenils et précision de l'usage)**

Mme Jocelyne Bouchard donne avis de motion qu'à une session ultérieure de ce conseil elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant les zones où l'usage « *Chenil* » est permis et apportant des précisions concernant cet usage.

**Activité pour les bénévoles**

Mme Manon Champigny dépose la liste des personnes qui seront invitées pour participer à l'activité pour les bénévoles.

**2014-10-117**      **Comptes**

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. André Drouin, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 167 338.94 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

**Période de questions**

**2014-10-118**      **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 21h15 sur motion de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par M. Richard Mireault.